



Bulletin HYDRO Têt



Campagne du 30/07/2025

Le Syndicat de la Têt effectue depuis 3 ans maintenant un suivi annuel (et plus seulement à l'étiage) des cours d'eau de la Têt et de ses affluents en raison de la sécheresse intense qui perdure. Ces connaissances sont les bases nécessaires pour mieux comprendre le fonctionnement de nos rivières et se partager équitablement la ressource en eau.

Le SMTBV appelle l'ensemble des acteurs du territoire à respecter les restrictions toujours d'actualité. Ainsi que les tours d'eau intra-canaux mis en place.



Point météo :

La deuxième quinzaine de juillet a connu des épisodes pluvieux disparate donnant lieu à des cumuls de précipitations localisés : 20mm en plaine, seulement 3mm sur le secteur de Serdinya, 18mm pour les vallées en rive gauche de la Têt et 40mm pour les vallées en rive droite de la Têt. Enfin la fin du mois a été marqué par le retour d'une forte tramontane.

Le mois d'août pourra être touché par des épisodes frais malgré une tendance plus sèche et chaude qu'habituellement.



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

Syndicat mixte
de la Têt bassin versant

3 rue Edmond Bartissol
66000 PERPIGNAN
T. 04 68 35 05 06
www.bassintet.fr



MESURES REGLEMENTAIRES

Dernier comité barrage: 17 juillet 2025 (prochain prévu le 01/08)
Dernier comité ressource: 10 juillet 2025 (prochain prévu le 05/08)



Arrêté préfectoral : n°175-0001 du 24 juin 2025.

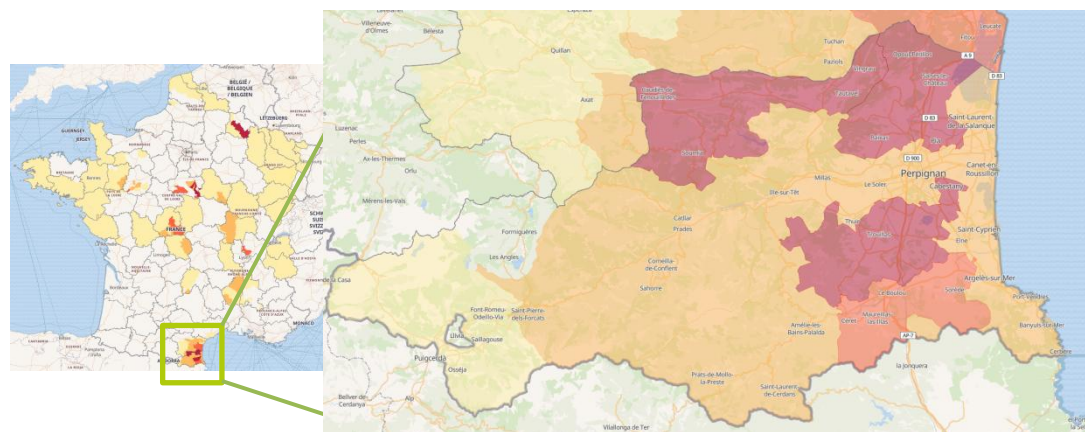
L'eau de surface de la Vallée de la Têt reste en **alerte**

Ressources souterraines (quaternaire et pliocène) : l'unité de gestion Aspres-Réart reste en **crise** et l'unité vallée de la Têt en **alerte**

Afin de préserver la ressource en eau pour assurer les besoins des secteurs utilisateurs dans les mois à venir, le Préfet des Pyrénées-Orientales a décidé de prendre un nouvel arrêté adaptant les restrictions d'usage déjà applicables aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités publiques.

Retrouver toutes les infos concernant les mesures sur le site de la préfecture des Pyrénées Orientales/ Préservation de la ressource, ainsi qu'une foire aux questions sur l'application des restrictions (DDTM, 2025).

CARTE DE FRANCE : Restriction en eau en période de sécheresse



Dernière mise à jour :
le 28/07/2025

PAS DE RESTRICTIONS VIGILANCE ALERTE ALERTE RENFORCÉE CRISE

Le ministère de la Transition écologique et solidaire propose une carte accessible sur la plateforme VigiEau qui s'appuie sur la base de données Propluvia. propluvia.developpement-durable.gouv.fr. Retrouver toutes les infos sur le site <https://vigieau.gouv.fr/>

Retrouver en dernière page de ce bulletin la déclinaison de ces restrictions.

RÉSULTATS DES MESURES DE DEBIT

BASSIN VERSANT TET

Jaugeage SMTBV :

Jaugeage ponctuel effectué au moins une fois par mois. (le débit moyen est celui de l'étude volume prélevable)

Jaugeage PNRPC :

Jaugeage ponctuel effectué deux fois par mois.

Jaugeage SPC:

Données de débit enregistrées en continu. (le débit moyen est celui d'HydroPortail)

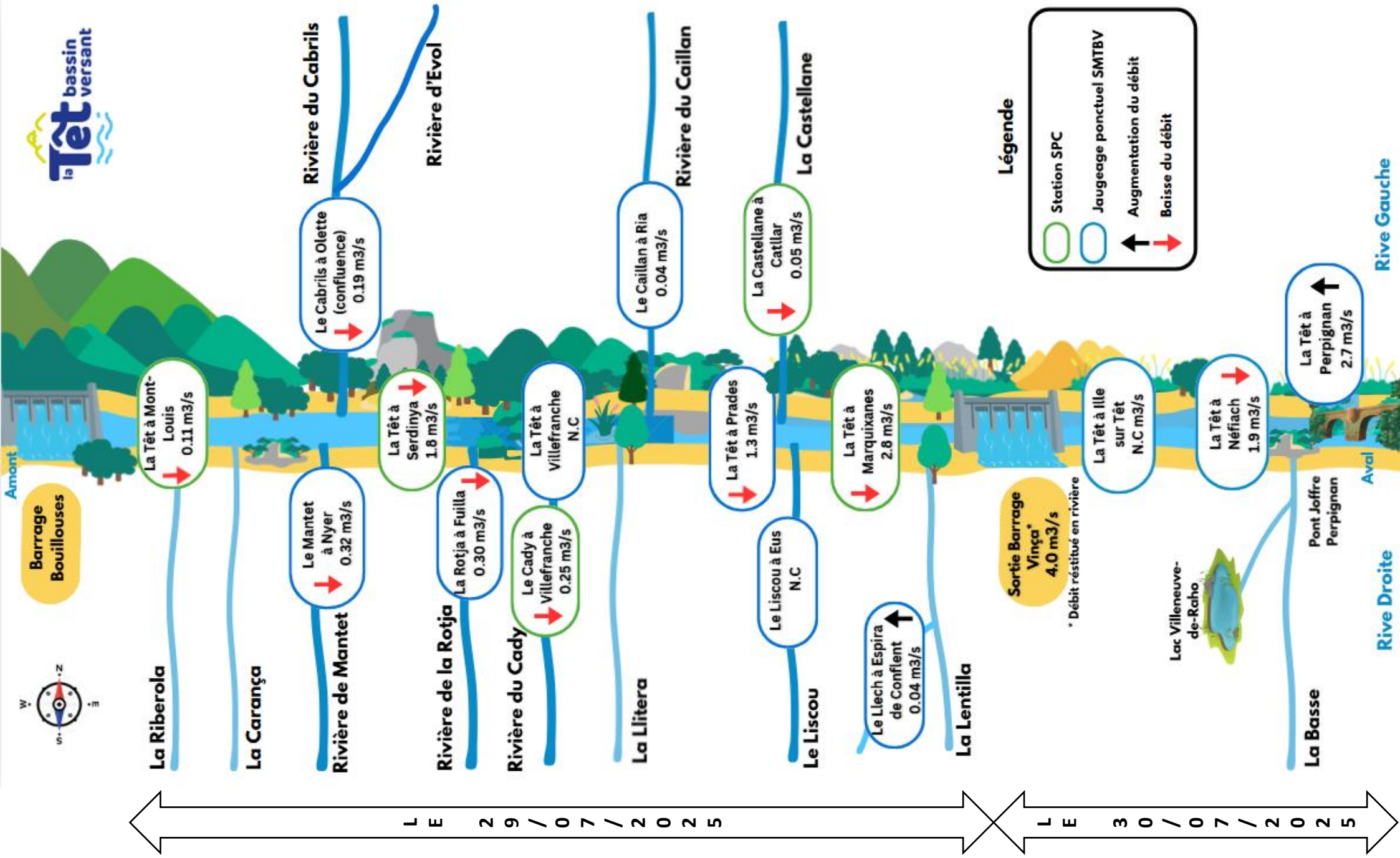
Consultez le bulletin des nappes en cliquant ici.

Retrouver toutes les infos concernant les données des stations SPC-DREAL avec le site HydroPortail.

Ce site est une plateforme développée par les services de l'Etat pour fournir un accès facile et centralisé à des données hydrologiques et météorologiques.

<https://hydro.eaufrance.fr/>

STATIONS TET en m³/s	09/07/2025	16/07/25	22/07/25	29/07/25	Débit moyen de juillet
Serdinya – SPC	2.7	2.3	1.9	1.8	4.9
Pont de Prades – SMTBV	2.1	1.3	1.5	1.3	7.4
Marquixanes – SPC	3.2	2.9	2.8	2.3	5.6
Barrage de Vinça – CD66	4.7	4.0	4.0	4.0	X
Néfiach – SMTBV	2.3	2.2	2.2	1.9	9.9
Perpignan Pont RD900 – SMTBV	2.4	2.7	2.5	2.7	7.8
STATIONS AFFLUENTS en m³/s	09/07/2025	16/07/2025	22/07/25	29/07/25	Débit moyen de juillet
Mantet – SMTBV	0.56	0.48	0.36	0.32	X
Confluence Cabrils Evol – SMTBV	0.28	0.18	0.20	0.19	0.90
Rotja Mas Py – SMTBV	0.35	0.25	0.42	0.30	0.89
Cady – SPC	0.31	0.28	0.28	0.25	0.51
Caillan – SMTBV	0.06	0.05	0.04	0.04	0.38
Castellane amont des prélèvements – SMTBV – PNRPC	0.19	0.12	0.12	0.12	X
Castellane aval des prélèvements – SPC	0.10	0.08	0.08	0.05	0.28
Llech – SMTBV	0.05	0.05	0.03	0.04	X



LE POINT SUR ...

...LES COURS D'EAU



Le SMTBV effectue des campagnes de jaugeages toute l'année. Concernant l'année 2025, ces dernières ont lieu à une fréquence mensuelle en dehors de l'étiage et une fréquence bimensuelle durant l'étiage. Sur ses sites de jaugeage, le syndicat n'observe pour le moment pas de développement d'algues, mais d'autres secteurs peuvent être impactés.



L'étiage estival se poursuit avec des débits plus élevés que l'année dernière tout en restant en dessous des débits moyens, et fait suite à 3 ans de sécheresse ayant impacté les milieux et les hydrosystèmes (sources, nappes, ripisylves, zones humides).

Les affluents rive gauche:

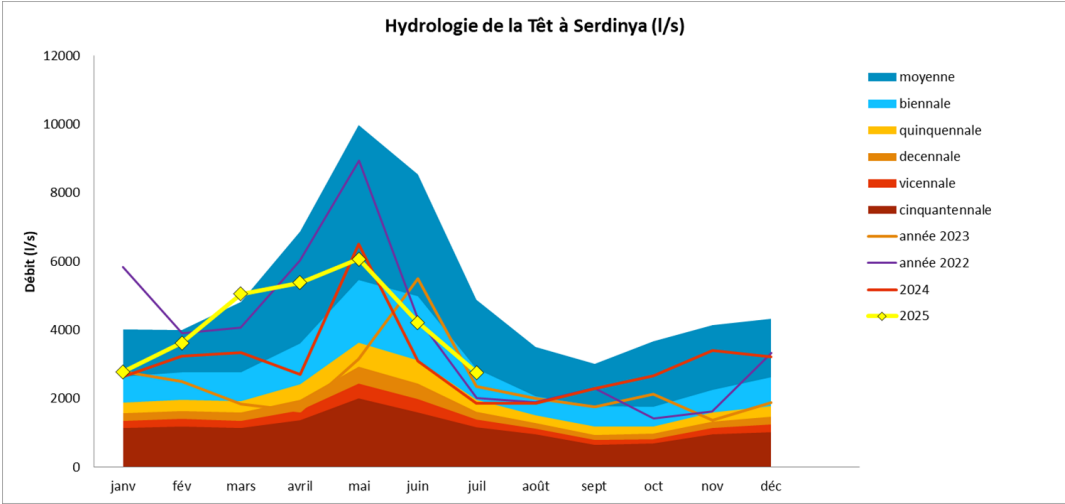
- Les débits sont relativement stables sur la confluence du Cabrils et de l'Evol par rapport à la semaine précédente (-5%) grâce aux températures fraîches des derniers jours. Le Caillan se stabilise mais à des débits très bas (40L/s). La vallée de la Castellane demeure en situation de forte tension (décennale sèche dépassée) avec une raréfaction de la ressource en amont des prélèvements (120L/s) et une forte baisse en fin de vallée à Catllar par rapport à la semaine dernière (50L/s) entraînant de fortes tensions sur les usages et les milieux. Un protocole de gestion est en cours d'expérimentation afin de soulager la pression sur les milieux et d'accompagner les usages.

Les affluents rive droite:

- Les débits connaissent des diminutions allant de 10% sur le Mantet et le Cady à 30% sur la Rotja par rapport à la semaine antérieure. Le débit sur le Llech connaît quand à lui une augmentation de 30% soit 10 L/s de plus par rapport à la semaine dernière.

L'axe Têt:

- On observe une baisse des débits malgré les précipitations des semaines précédentes, avec une diminution de 5 à 20% sur tout l'axe Têt sous l'effet de la tramontane des derniers jours. Le seuil de gestion fixé à 1.6 m3/s à Serdinya est presque atteint. La seule exception le secteur de Perpignan avec une augmentation du débit de 10% dû aux restrictions préfectorales en cours.



RAPPEL: Veuillez noter que les activités de baignade et de promenade sont strictement interdites dans les zones environnantes du barrage de Vinça. Il est essentiel de respecter cette interdiction pour des raisons de sécurité.

...LES BARRAGES

- Le barrage des Bouillouses a maintenu son stock tout le mois de juillet. La situation hydrologique devenant tendue sur l'axe Têt amont (atteinte du seuil de gestion au point de contrôle de Serdinya), les irrigants du Conflent (Fédération des canaux) en concertation avec le SMTBV et le CD66, ont demandé le démarrage des lâchers à compter du 01/08 (1 m³/s pour remettre le lit en eau puis passage à 0.5 m³/s). L'année dernière, le soutien des Bouillouses avait dû débuter dès le 17/07.
- Le barrage de Vinça (14.9/24.5 Mm3) a commencé un déstockage précoce à la mi-juin (comme en 2024). Ce dernier est néanmoins plus rapide que l'année dernière avec un débit entrant très faible de 3m³/s contre un débit sortant à 5 m³/s. Le soutien des Bouillouses devrait contribuer à faible mesure au débit entrant.
- Les retenues de Villeneuve de la Raho sont remplies à hauteur de 12,4 Mm3 (7 Mm3 en 2024) ce volume est suffisant pour assurer les besoins en aval de la retenue. Pas de présence de cyanobactéries pour le moment.

...L'EAU POTABLE-QUALITE DE L'EAU

- SIAEP Bouleternère – Ille sur Têt: les deux secteurs sont sous surveillance renforcée suite à une baisse du niveau des forages (-1.5m) depuis le 15 mai même si niveaux plus élevés que 2024.
- PMM: Les prélèvements sont en hausses dans le quaternaire et en baisse dans le pliocène (63%/37%) Les communes habituellement en tension ne sont actuellement pas touchées et continue les travaux d'amélioration de rendement.

...LES CANAUX AGRICOLES

Les besoins sont maîtrisés mais la situation peut rapidement se dégrader avec les fortes chaleurs et les baisses de débits. Avec les restrictions en place, les canaux diminuent leurs prélèvements gravitaires d'au moins 25%.

Pour rappel : lors du week end orageux du 12/07 (80mm à Ille sur Têt), l'ACAV (Association des Canaux à l'Aval de Vinça) a effectué une demande de diminution du débit sortant de Vinça à 2 m³/s avec fermeture totale des 10 prises d'eau jusqu'au 15/07 à 8h00 afin de ralentir le déstockage du barrage et gagner deux jours de stock.

Il est important de rappeler que les indicateurs sont encore bien en deçà des moyennes et que l'écart à rattraper tant en terme pluviométrique, que sécheresse des sols reste critique. Une vigilance accrue et un respect des arrêtés préfectoraux est de mise pour garantir une eau en quantité suffisante et de bonne qualité pour tous.



Syndicat mixte
de la Têt bassin versant

3 rue Edmond Bartissol
66000 PERPIGNAN
T. 04 68 35 05 06

www.bassintet.fr



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

Les mesures de restriction sécheresse pour :

les exploitants agricoles

les particuliers

les collectivités



CHANGEONS DEMAIN, AGISSONS MAINTENANT

Ce contexte nous invite à ne pas relâcher nos efforts et à poursuivre notre implication dans la communication et la sensibilisation auprès des citoyens. Dans le cadre de ses missions, le Syndicat de la Têt – Bassin Versant (SMTBV) a conçu 3 plaquettes à destination des collectivités, des agriculteurs et des particuliers. Ces outils pratiques et didactiques ont pour objectif de synthétiser et de faciliter la compréhension des mesures à appliquer dans le cadre des arrêtés préfectoraux. Vous pouvez les télécharger gratuitement à partir des liens suivants et également sur notre site internet :

- [Livret Alerte à destination des collectivités](#)
- [Livret Alerte à destination des exploitants agricoles](#)
- [Livret Alerte à destination des particuliers](#)

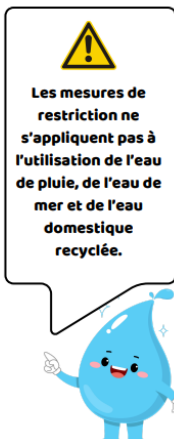
Le Syndicat Mixte de la Têt - Bassin versant (SMTBV) vous explique les restrictions :

ARROSAGE :		
Les potagers		Si arrosage via un canal : respecter les horaires des tours d'eau (consultez le président de l'ASA du canal). Interdiction de 8h à 20h
Les pelouses et jardins		L'arrosage des massifs fleuris et des plantes en pots est également concerné par les mesures de restriction. Interdiction de 8h à 20h
Les arbres et arbustes		Pour les arbres et arbustes plantés en pleine terre avec un paillage végétal. Autorisé
Les golfs		Sauf greens et départs : de 20h à 2h avec une eau issue d'un processus de réutilisation. Interdiction

NETTOYAGE - LAVAGE :		
Les façades, toitures et terrasses		Sauf les surfaces en travaux et/ou impératif sanitaire. Interdiction
Les voitures à domicile		Optez pour des solutions alternatives en choisissant des produits adaptés sans utiliser la moindre goutte d'eau ! Interdiction
Les voitures en station		Pour les stations de lavages professionnelles équipées de matériel haute-pression ou d'un système de recyclage des eaux (minimum 70%). Autorisé
Les bateaux		Sauf si travaux et réalisé par un professionnel. Interdiction

REMPLISSAGE :	
Les piscines	 Interdiction
Appoint toléré : • si impératif sanitaire (moustiques) sous réserve d'une réduction des besoins en eau, • pour le bon fonctionnement des dispositifs d'alarme. Dans tous les cas : Pensez à bâcher votre piscine !	

DIVERS :	
Les prélèvements dans les cours d'eau	 Interdiction
Les fontaines en circuit ouvert	 Interdiction
Les douches de plage	 Interdiction
Création ou l'approfondissement d'un forage	 Interdiction



N'hésitez pas à les diffuser (réseau, association, lieux publics, écoles, bulletins municipaux, offices de tourisme,...).

Pour toute question d'autorisation ou de procédure, la préfecture reste l'autorité compétente.

- Site internet de la DDTM pour suivre l'actualité (arrêté préfectoral en vigueur) :
- Courriel DDTM : ddtm-secheresse@pyrenees-orientales.gouv.fr

Le Syndicat ne saurait en aucun cas se substituer aux services de l'Etat. Les documents ici produits ne sont ni contractuels ni opposables mais destinés à faciliter l'information et compréhension des mesures promulguées, parce que chaque goutte compte !



Syndicat mixte de la Têt bassin versant

3 rue Edmond Bartissol
66000 PERPIGNAN
T. 04 68 35 05 06

www.bassintet.fr

Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional